

RAPPORT N° 95/6-34
au Conseil Municipal

OBJET

C.R.A.C. 1994 DE LA Z.A.C. I DE MOUFIA

La Z.A.C. I de Moufia créée par Arrêté Préfectoral du 6 avril 1978, dont le dossier de réalisation a été approuvé par Arrêté Préfectoral du 18 septembre 1978, a fait l'objet d'une Convention de Concession auprès de la S.E.D.RE.. Cette Convention a été reconduite pour une durée de trois ans par Délibération du Conseil Municipal du 6 octobre 1995.

Le dernier bilan approuvé est celui du 1er janvier 1994. il a été présenté au Conseil Municipal du 24 septembre 1994.

La S.E.D.RE. nous présente :

- le bilan comptable au 31 décembre 1994,
- le bilan financier mis à jour au 1er janvier 1995,
- le plan de financement prévisionnel jusqu'en 1998.

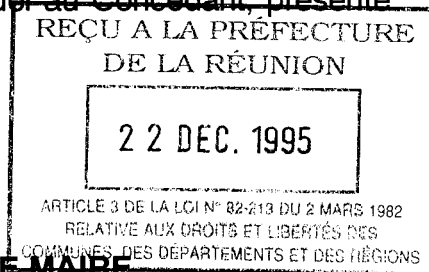
Le bilan financier révisé s'établit à 106 243 214 F soit 401 520 F de plus que le précédent bilan approuvé, provenant essentiellement d'une actualisation des recettes attendues sur deux terrains restant à commercialiser. Cette recette a été, en dépenses, affectée aux aménagements de la Coulée Verte.

La participation de la Commune au déficit de l'opération reste au niveau de celle prévue au précédent bilan. Son montant s'élève à 2 732 909 F et a déjà été versé sur des budgets antérieurs.

Le bilan présenté sous forme de tableaux est joint en annexe. Le rapport faisant état des commentaires du bilan peut être consulté en Mairie.

Je vous propose d'approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant, présenté par la S.E.D.RE. et arrêté au 1er janvier 1995.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

**DELIBERATION N° 95/6-34
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 décembre 1995**

OBJET

C.R.A.C. 1994 DE LA Z.A.C. I DE MOUFIA

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/6-34 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant (C.R.A.C.) 1994 de la Z.A.C. I de Moufia.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1995



**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

